

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 220 F.

BULLETIN N° 13 DU 25 AOUT 1993

MAÏS

SESAMIE

Situation

Le vol de la sésamie s'est terminé plus brutalement que prévu dans le dernier bulletin, soit entre le 10 et le 15 août.
Les traitements réalisés début Août devraient être parfaitement positionnés.

PYRALE

Situation

Les températures très élevées de la seconde décade d'Août ont fortement accéléré le développement de l'insecte, entraînant un vol avancé de 10 jours par rapport à nos prévisions.
Ce vol est réalisé à plus de 80 % à ce jour.
Les pontes n'ont cependant pas été possibles en raison des conditions climatiques peu favorables.
Un grand nombre de larves de première génération étaient par ailleurs parasitées.
Tout cela concourt à limiter la nuisibilité de la seconde génération qui devrait être inférieure à celle observée à l'automne 1992.

Préconisation

Une intervention contre la pyrale du maïs ne se justifiera que dans les parcelles de maïs semences tardives, et plus particulièrement dans celles bénéficiant d'une irrigation au moyen de pivots ou de couverture totale.

CIRPHIS

Situation

Une activité limitée de cirphis est constatée sur l'Ouest du Gers. Une observation des parcelles s'impose, notamment dans celles où la maîtrise des graminées adventices n'a pas été parfaite. La surveillance des bordures de parcelles est également conseillée lorsque ces dernières sont à proximité de zones enherbées.

Préconisation

Une intervention peut se justifier avec un insecticide pyréthrinoïde à la dose autorisée sur vers gris du maïs, lorsque leur présence est constatée.

◆